

## CONDITIONS GÉNÉRALES JEU CONCOURS

### 1. Généralités

Ce jeu-concours est organisé par l'entreprise Grand Chelem Event SA, Avenue de Longemalle 21A, 1020 Renens, dans le cadre de son mandat d'organisation de l'EFG Swiss Open Gstaad, tournoi ATP 250 se déroulant à Gstaad (BE) du 12 au 20 juillet 2025. Le jeu-concours a lieu sur la base des conditions de participation énoncée ci-après. Grand Chelem Event SA est responsable de l'organisation et du déroulement du jeu-concours ainsi que de la mise à disposition des prix/gains et de leur distribution.

### 2. Conditions de participation

- (1) La participation est ouverte à toute personne physique ou morale, ci-après désignée le « PARTICIPANT », avec domicile en Suisse.
- (2) Le PARTICIPANT constitue un groupe de 10 personnes achetant en une seule commande dix billets au « Prix Normal » pour un même jour, soit pour lundi 14 juillet 2025, soit pour mardi 15 juillet 2025 et en même catégorie (sauf des billets de catégorie 2) à l'EFG Swiss Open Gstaad 2025.
- (3) La commande des billets de tout groupe de 10 personnes doit être effectuée via le formulaire en ligne disponible sur le site officiel du tournoi <https://swissopengstaad.ch/billets/> par le PARTICIPANT, qui devra renseigner ses informations de facturation et de contact.
- (4) A réception de la commande via le formulaire, Grand Chelem Event SA émettra une facture au PARTICIPANT, en appliquant un rabais de 10% au prix normal des billets selon la catégorie choisie et un montant unique de 10 CHF ttc de frais de traitement de commande. Les prix normaux en vigueur des billets sont disponibles [sous ce lien](#).
- (5) La facture doit être payée par le PARTICIPANT au plus tard le 23 mai 2025 pour pouvoir être éligible.
- (6) Un groupe de 20 personnes doit être divisé en deux groupes de 10 personnes, bénéficiant chacun de la remise de 10%, mais ne participant pas ensemble au tirage au sort.
- (7) Les billets ne sont pas remboursables une fois le paiement effectué.
- (8) Ni Grand Chelem Event SA ni ses employés ne sont autorisés à y participer.

### 3. Déroulement du jeu et Désignation des gagnants

- (1) Ce jeu-concours se déroulera du 28 mars 2025 au 22 mai 2025 avec un délai de paiement de la facture au plus tard le 23 mai 2025.
- (2) L'annonce des gagnants se fera le mardi 28 mai 2025 par l'envoi d'un email à l'adresse renseignée à l'inscription du PARTICIPANT. Si un PARTICIPANT n'a pas été contacté le 28 mai 2025, cela signifie qu'il n'a pas gagné.

#### **4. Gain**

(1) Deux PARTICIPANTS seront tirés au sort, parmi tous les PARTICIPANTS remplissant les conditions de participation listée sous Clause 2, pour désigner un PARTICIPANT gagnant du premier prix et un PARTICIPANT gagnant du deuxième prix.

(2) Premier prix : Le PARTICIPANT gagnant du premier prix renonce aux 10 billets normaux achetés pour bénéficier d'un upgrade VIP comprenant 10 accès en Skybox valables le jour de validité des billets normaux achetés initialement (soit lundi 14 juillet 2025, soit mardi 15 juillet 2025). L'accès en Skybox comprend un service de boissons à discrétion uniquement (sans repas, ni champagne ni spiritueux). Les billets normaux achetés initialement seront annulés et remis à la vente.

(3) Deuxième prix : Le PARTICIPANT gagnant du deuxième prix renonce aux 10 billets normaux achetés pour bénéficier d'un upgrade VIP comprenant 10 accès en loge VIP groupe valables le jour de validité des billets normaux achetés initialement (soit lundi 14 juillet 2025, soit mardi 15 juillet 2025). Il n'y a pas de service de boissons directement dans la loge VIP. Cependant l'upgrade inclut 10 accès au Bar VIP du tournoi qui offre un service de boissons à discrétion uniquement (sans repas, ni champagne ni spiritueux). Les billets normaux achetés initialement seront annulés et remis à la vente.

(4) La distribution du Premier prix et du Deuxième prix s'effectuera via l'envoi par email aux deux PARTICIPANTS gagnants d'un lien à la plateforme VIP de l'EFG Swiss Open Gstaad 2025 mise en place et gérée par Grand Chelem Event. Les deux PARTICIPANTS gagnants seront responsables d'enregistrer sur ce lien le nom des 10 membres de leur groupe constitué respectif et ainsi générer leurs 10 accès VIP respectifs.

#### **5. Acceptation des conditions du jeu**

(1) En participant à ce concours, le PARTICIPANT accepte pleinement et sans réserve les présentes conditions de participation.

(2) Toute violation des conditions générales du jeu-concours entraîne l'exclusion du concours, la nullité de sa participation et de l'attribution du lot. Grand Chelem Event SA est en droit de modifier à tout moment les conditions de participation ainsi que de modifier ou limiter les gains sans justification.

#### **6. Demandes d'informations et réclamations**

Ce jeu-concours ne fera l'objet d'aucun échange de correspondance par quelque mode que ce soit, excepté l'envoi des factures et la communication avec les deux PARTICIPANTS gagnants.

#### **7 Droit applicable et for**

Tout recours en justice est exclu. Le présent jeu-concours est soumis au droit suisse exclusivement. Le for est Lausanne.